



Aix en Provence

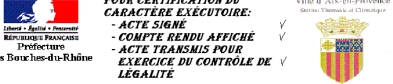
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.652**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35613- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

**Secrétaire :**

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Sophie JOISSAINS

-

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION  
D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations culturelles aixoises offrent une programmation de qualité dans le domaine de l'art vivant mais aussi dans celui des arts plastiques. La fréquentation du public pour les différentes manifestations proposées dans ce domaine est en progression régulière.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Les associations, dont la liste figure dans les tableaux ci-dessous sont partenaires de la Ville et contribuent tout au long de l'année à la réalisation de manifestations culturelles sur le territoire de la Commune.

L'association «Bype Labs» intervient dans le cadre de «Révélation», manifestation labellisée «Marseille Provence 2013» qui se déroulera dans le dernier trimestre 2013. Il est nécessaire de soutenir cette manifestation par l'octroi d'une subvention complémentaire de fonctionnement.

Il est proposé aujourd'hui de leur allouer au titre du budget 2013, les subventions dont le montant figure sur les tableaux ci-après.

Enfin, une convention tripartite 2013/2015, a été adoptée entre l'association «Seconde Nature», la Communauté du Pays d'Aix et la Commune d'Aix-en-Provence lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2013, n° 2013.45. Il convient de préciser que cette convention est aujourd'hui modifiée et devient bilatérale, ne produisant d'effet qu'entre l'Association et la ville d'Aix-en-Provence, en sachant que les autres clauses demeurent inchangées.

tableau 1

n° tiers	association (exceptionnelle)	dotation 2011	dotation 2012	obtenu 2013	proposition 2013	total 2013
91629	Institut Français des Instruments à Vent	0	0	0	5 000	5 000

tous les montants du tableau sont en euros

tableau 2

n° tiers	association (exceptionnelle/MP13)	dotation 2011	dotation 2012	obtenu 2013	proposition 2013	total 2013
88347	Bype Labs	0	0	40 000	20 000	60 000

tous les montants du tableau sont en euros

Ces propositions ont été validées le 14 octobre 2013

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** à l'association comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus la subvention mentionnée pour un montant de 5 000€.

**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 6748 1860 qui présente les disponibilités suffisantes.

**ATTRIBUER** à l'association comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus la subvention mentionnée pour un montant de 20 000€.

**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233 6748 2585 qui présente les disponibilités suffisantes.

**ADOPTER** les avenants aux conventions entre la Ville et les associations «Bype Labs» et «Seconde Nature».

**AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

**2013.652 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION  
D'AVENANTS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 43</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 43</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2012/2013  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 octobre 2012**

**Entre :**

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du ..... désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et,

L'association « **BYPE LABS** »,

ci-après désignée « l'Association »

dont le siège social est situé 3, allée Bastide des Cyprès, 13100, Aix-en-Provence, numéro de SIRET : 754 041 531 00015

représentée par son président en exercice, Pierre Emmanuel REVIRON, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 21 juin 2012

d'autre part,

**PREAMBULE**

L'association « Bype Labs », s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule de la convention, les objectifs, projets, actions conformes à son objet social qui présentent un intérêt local et dont les contenus sont précisés dans la convention.

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 08 octobre 2012 n°2012.1061, adopté une convention d'objectifs pluriannuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel en 2013 de 40 000 €

a décidé l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle correspondant à un montant de 20 000€ dans le cadre de la manifestation « Révélation »

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article **IV** de la convention d'objectifs pluriannuelle, intitulé «Moyens accordés par la Ville – Moyens financiers» est modifié ainsi que suit :

« Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2013 à 60 000€

Le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000€ sera versé en une seule fois après le vote du conseil Municipal ».

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Ville**  
(date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)

**AVENANT N° 5**  
**A LA CONVENTION PLURI ANNUELLE D'OBJECTIFS 2013/2015**  
**VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2013 (2013.45)**

**Entre :**

**La ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et,

**L'Association** dénommée « **Seconde Nature** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice,  
désignée sous le terme « **l'Association** »

**PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 28 janvier 2013 n°2013.45, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 125 000€ dont :

- 109 000€ à titre de subvention de fonctionnement
- 16 000€ à titre de subvention d'équipement

dont les missions et objectifs conformément à la convention sont : « à titre principal, sur un plan local, national ou international, la création, la médiation, la formation, la production, la diffusion ainsi que toute autre action en faveur du développement des cultures électroniques et des arts multimédia »

Conformément à cet objet social, l'Association met en œuvre différents projets ou actions à savoir :

- l'organisation d'événements, festivals, performances, concerts, expositions, rencontres et débats, spectacle vivant
- l'édition de livres, plaquettes...

Par la présente convention, elle s'engage à réaliser au travers de ces actions les objectifs suivants :

- Promouvoir les cultures électroniques et les arts multimedia.

Il a été confirmé l'attribution d'une subvention complémentaire d'équipement de 30.000€, votée le 29 avril 2013, n°2013-177, dans le cadre de la réalisation de projets en coproduction avec Marseille Provence 2013 sur le temps fort Innov'Art (avenant n°1 modifié par le présent avenant).

Il a été également confirmé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 26 000€ votée le 3 juin 2013, n°2013-273, pour la fête de La Musique (avenant n°2 modifié par le présent avenant)

Il convient de préciser que cette convention a été modifiée : elle est aujourd'hui devenue bilatérale, ne produisant d'effet qu'entre l'Association et la ville d'Aix-en-Provence

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Moyens accordés par la Commune – subvention – détermination du montant » est modifié ainsi que suit :

« Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2013 à 181 000€ dont :

109 000€ à titre de subvention de fonctionnement

26 000€ à titre de subvention exceptionnelle

46 000€ à titre de subvention d'équipement »

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville, et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Ville**  
(date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)